

Voirie - Stationnement - Levée anticipée de crédits-bails

M. l'Adjoint REGNIER, Rapporteur : Dans le cadre du contrat liant la Ville à la Société Via-Stationnement durant la période du 1.12.1991 au 31.12.1996 pour la gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale à véhicules, la Société Via-Stationnement, en accord avec la Ville de Besançon, avait souscrit deux contrats auprès de la Société SOFERBAIL :

- **l'un, contrat n° 303** pour l'extension de la fourrière/alimentation électrique des horodateurs du quartier Battant pour un montant initial de 291 242,08 F (à compter du 1.09.93).

- **l'autre, contrat n° 395** pour l'acquisition d'horodateurs et de poteaux anti-stationnement pour un montant initial de 349 995,20 F (à compter du 1.10.95).

Dans le cadre du nouveau contrat de gérance, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997, il a été décidé de solder toutes les opérations financières engagées dans la période précédente.

Il convient donc de procéder à la levée anticipée d'option des 2 contrats évoqués ci-dessus :

. Pour le contrat n° 303, une somme de 151 462,84 F est nécessaire, correspondant à 106 931,48 F d'indemnité de levée d'option et 44 531,36 F pour les loyers du 1.01.1997 au 30.06.1997.

. Pour le contrat n° 395, une somme de 376 693,01 F est nécessaire, correspondant à 324 111,41 F d'indemnité de levée d'option et 52 581,60 F pour les loyers du 1.01.1997 au 30.06.1997.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter la procédure de levée d'option des 2 contrats SOFERBAIL,

- autoriser les transferts de crédits suivants :

* 200 000 F du 90.64/2315.96035/ 35000 au 90.64/2188.508/20200

* 125 000 F du 90.64/2315.96035/ 30300 au 90.64/2188.508/20200

* 53 000 F du 90.64/2315.96035/30300 au 92.64/6122/20200

* 45 000 F du 90.64/2315.96035/30300 au 92.056/6122/20200

* 72 000 F du 90.64/2315.96052/30300 au 90.056/2188.508/20200

* 36 000 F du 90.64/2315.96052/30300 au 90.056/2128.508/20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget et de la Commission Voirie-Réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 juin 1997.